Des peines de prison ferme de 3 à 10 ans à l'encontre des membres du groupe de Salé

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 20-06-2008 21:43:48

La chambre criminelle de 1er degré chargée des affaires de terrorisme près la Cour d'appel à Salé a condamné jeudi à des peines de prison ferme allant de trois à dix ans les cinq membres du groupe de Salé poursuivis pour des actes terroristes.

Ainsi, la Cour a condamné à dix ans de prison ferme le dénommé Rachid Bouhouch pour "constitution de bande criminelle dans le but de préparer et commettre des actes terroristes portant gravement atteinte à l'ordre public", "fabrication d'explosifs" et "appartenance à une association illégale" et "tenue de réunions publiques sans autorisation".

La Cour a également condamné à quatre ans de prison ferme, Driss Mekkaoui pour les faits qui lui sont reprochés, alors que Mohamed Mcharki, Abdallah Oubeid et Miloud Saâdani ont écopé chacun de trois ans de prison ferme.

Dans un deuxième dossier, la Cour a condamné à trois ans de prison ferme Abdelouahed Yazoua et Larbi Louadi poursuivis, entre autres, pour "constitution de bande criminelle dans le but de préparer et commettre des actes terroristes dans le cadre d'un projet collectif visant à porter gravement atteinte à l'ordre public", "apologie du terrorisme" et "tenue de réunions publiques sans autorisation".

En outre, dans une troisième affaire, le tribunal a prononcé une peine de prison ferme de 2 ans à l'encontre de Taoufik Fikri, Khalid Tahdi, et Moustapha Chatabi condamné pour "constitution de bande criminelle dans le but de préparer et commettre des actes terroristes", "appartenance à une association illégale" et "tenue de réunions publiques sans autorisation".

MAP